

FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS DE LA MRC DE BELLECHASSE

Description du programme

Contexte de la mise en place du fonds

Afin d'appuyer des organismes culturels et les bénévoles de son milieu, la MRC de Bellechasse propose un fonds de soutien au fonctionnement s'adressant aux organismes culturels à but non lucratif de son territoire.

Objectifs du fonds

Ce fonds, doté d'une enveloppe déterminée annuellement par le conseil des maires, a pour objectif principal de soutenir financièrement le fonctionnement d'organismes culturels de diffusion qui contribuent, entre autres, à :

- Favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous;
- Offrir une programmation culturelle professionnelle diversifiée tout au long de l'année;
- Diffuser les œuvres de créateurs de la MRC;
- Rendre accessible aux citoyens les richesses artistiques, historiques et patrimoniales de la MRC.

Organismes visés

Les organismes culturels à but non lucratif diffusant dans l'un des secteurs culturels suivants : arts visuels, arts de la scène, métiers d'art, histoire, patrimoine et littérature.

Critères d'admissibilité du demandeur

- Le demandeur doit avoir son siège social situé dans la MRC de Bellechasse et avoir pour mission principale les arts, la culture ou le patrimoine;
- Le demandeur doit démontrer, de façon claire, ses capacités à diversifier son financement (public versus autonome);
- Le demandeur doit démontrer clairement l'apport annuel du travail bénévole au sein de l'organisme;
- Le demandeur doit déposer sa demande de soutien avant le 16 mai de chaque année.

Modalités d'attribution et versement de l'aide financière

- L'aide financière consentie est d'une durée maximum de 1 an;
- L'aide financière consentie est octroyée en deux versements;

- L'aide financière consentie ne peut dépasser 10 % du budget annuel de l'organisme;
- Le montant maximal de l'aide annuelle est de 2 000 \$;
- L'aide financière consentie peut varier d'une année à l'autre en fonction des demandes reçues.

Analyse de la demande

- Les demandes sont analysées par la MRC de Bellechasse et doivent être approuvées par son conseil;
- Les demandes sont analysées selon les critères et les modalités énoncés dans ce document et tiennent compte des disponibilités financières de la MRC;
- Une réponse écrite est donnée dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution d'acceptation par le conseil de la MRC.

Suivi et rapport d'activités

- Le bénéficiaire de l'aide doit remettre obligatoirement un rapport annuel d'activités;
- Le bénéficiaire de l'aide doit remettre obligatoirement ses états financiers annuels;
- Le bénéficiaire de l'aide doit indiquer clairement l'utilisation qu'il a faite de la subvention reçue de la MRC;
- À défaut de respecter les conditions d'octroi de l'aide financière, le remboursement de l'aide consentie, en totalité ou en partie, pourra être exigé;
- La MRC peut exiger, à n'importe quel moment, une rencontre de suivi avec le demandeur.

Protocole et visibilité

- Toutes les demandes acceptées font l'objet d'un protocole entre la MRC de Bellechasse et le demandeur;
- Le bénéficiaire de l'aide accepte que la MRC diffuse les informations relatives à la nature de l'aide et au montant octroyé;
- Le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à utiliser le logo de la MRC de Bellechasse dans le cadre de toutes ses activités de diffusion et dans tous ses outils de communication et de promotion.

Présentation de la demande

- Le demandeur doit fournir les informations et documents suivants afin que sa demande soit considérée :
 - La résolution du conseil d'administration autorisant le signataire de la demande de soutien financier;
 - Les états financiers annuels les plus récents;
 - Le rapport annuel le plus récent;



- Les prévisions budgétaires;
- Le nom et les coordonnées de tous les membres du conseil d'administration;
- La charte de l'organisme demandeur incluant sa mission et le numéro d'entreprise (NEQ).
- Autres documents pertinents : règlements généraux, preuve d'assurance responsabilité (CA et local), déclaration annuelle de la personne morale, numéro de TPS et de TVQ, organisme de charité (peut émettre reçu pour don), lettre d'engagement des partenaires financiers importants, indication sur l'utilisation de la subvention demandée, curriculum vitae, documentation visuelle, sonore ou écrite en lien avec les réalisations du demandeur, etc.

Le formulaire ci-bas et les documents à joindre doivent être acheminés à :
clepage@mrcbellechasse.qc.ca

**Fonds de soutien aux organismes culturels
FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET**

1. Renseignements généraux

1.1 Identification de l'organisme	
Nom :	
Adresse :	
Municipalité :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :
Adresse de correspondance si différente :	

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme	
Nom et prénom :	Téléphone :
	Courriel :

1.3 Budget annuel 2024	\$
-------------------------------	----

1.4 Subvention demandée	\$
--------------------------------	----

2. Liste des pièces à joindre

Cocher les documents joints à la demande (si applicable)	
<input type="checkbox"/>	Copie des lettres patentes, du document confirmant l'existence juridique
<input type="checkbox"/>	Liste des administrateurs de la corporation
<input type="checkbox"/>	Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme pour ce projet.
<input type="checkbox"/>	États financiers les plus récents
<input type="checkbox"/>	Rapport annuel le plus récent
<input type="checkbox"/>	Prévisions budgétaires
Note : N'hésitez pas à joindre tout autre document jugé pertinent à l'analyse de la demande	

3. Attestation de l'organisme

Signature : _____

Date : _____

4. ADRESSE D'ENVOI

Le formulaire et les documents à joindre doivent être acheminés à clepage@mrcbellechasse.qc.ca